



<b>Intitulé de poste</b>	<b>CORRECTEURS</b>
<b>Groupe</b>	<b>GROUPE DE CORRECTEURS</b>
<b>Modalités de désignation</b>	Désigné par le Ministre en charge de la Fonction Publique sur proposition du Directeur Général de la Fonction Publique après appel à candidature.
<b>Profil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être fonctionnaire de la catégorie A ;</li> <li>- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, technique et professionnel dans l'une des matières de composition ;</li> <li>- Avoir une expérience avérée dans la discipline choisie.</li> </ul>
<b>Qualités requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être intègre et honnête ;</li> <li>- Avoir une bonne capacité d'organisation et de réactivité ;</li> <li>- Avoir le sens de la communication et du travail d'équipe ;</li> <li>- Avoir le sens de la pédagogie ;</li> <li>- Avoir une bonne présentation ;</li> <li>- Être discret ;</li> <li>- Avoir la maîtrise de soi.</li> </ul>
<b>Mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corriger les copies relatives aux épreuves de la discipline pour laquelle vous avez postulé ;</li> <li>- Participer à l'élaboration des corrigés des épreuves de la discipline le cas échéant.</li> </ul>
<b>Principales activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne corriger que dans la spécialité pour laquelle il est affecté dans la salle ;</li> <li>- Retirer les copies dont les spécialités sont différentes pour les transmettre au gestionnaire de la salle ;</li> <li>- S'assurer que la copie est entièrement corrigée et les points bien comptabilisés ;</li> <li>- S'assurer que les chiffres concernés de l'échelle de l'évaluation sont cochés et que la note est bien reportée dans la case correspondante sur la copie ;</li> <li>- Signer la copie du candidat après correction ;</li> <li>- Remplir les documents administratifs y afférents.</li> </ul>
<b>Contraintes particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être obligatoirement de la catégorie A ;</li> <li>- Ne pas être candidat à un concours au titre de l'année en cours ;</li> <li>- Tout acteur recruté pour l'organisation des concours est soumis à une charte d'éthique ;</li> <li>- Tout acteur contrevenant aux dispositions de la charte est passible de sanctions disciplinaires et de poursuites pénales.</li> </ul>